

# EPhotographie

Site : [www.emmanuelprouvez.com](http://www.emmanuelprouvez.com)

Contact : [ephotographie@hotmail.fr](mailto:ephotographie@hotmail.fr)



## - Contrat Reportage de Mariage -

Mariage le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 201\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

### **Entre les soussignés,**

Nom de la mariée : \_\_\_\_\_ Prénom de la mariée : \_\_\_\_\_

Nom du marié : \_\_\_\_\_ Prénom du marié : \_\_\_\_\_

Adresse (après mariage) :

Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Tél. mobile : \_\_\_\_\_ Fixe : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

ci-après dénommé : "les Bénéficiaires"

### **et Emmanuel Prouvez,**

Tél : 06.68.35.55.67 / Email : [ephotographie@hotmail.fr](mailto:ephotographie@hotmail.fr) / Site : [www.emmanuelprouvez.com](http://www.emmanuelprouvez.com)

ci-après dénommé : "le Photographe"

### **il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Commande d'un reportage Mariage auprès de Emmanuel Prouvez, comprenant :**

**Formule et option choisie :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Montant :** \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ €.

### **Informations concernant la cérémonie :**

Jour, et heure du début :

Adresse :

Mairie de :

Eglise de :

Parc de :

Cocktail :

Soirée :

Localité :

Localité :

Localité :

Localité :

Localité :

Heures :

Heures :

Heures :

Heures :

Heures :

Remarques / Suggestions :

▲ Acceptez-vous la publication de quelques photos de votre mariage ?

- Oui - Non -

▲ Conditions de paiement, acompte de 15% à la signature du contrat, puis 50% le matin du mariage et enfin le solde comptant à la livraison du reportage.

# - Mentions Légales -

## Article 1

Les futurs mariés déclarent être majeur et poser librement pour des photos, suivant le style qu'il souhaite, (si l'un des futurs époux est mineur, les signatures des parents ou des représentants légaux sont obligatoires).

## Article 2

Toute réalisation photographique confère au photographe, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sont réservés, toutes reproductions des images interdites. Les futurs mariés sont, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leur image et le photographe se doit de respecter ce droit d'image.

En conséquence, le photographe et les mariés devront se consulter mutuellement en cas de besoin d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini par le présent accord.

L'accord inclut, d'une part, la publication ou l'utilisation des photos à des fins de promotion de l'auteur :

- publication d'un éventuel ouvrage présentant l'oeuvre du photographe.
- expositions et concours, y compris le droit de reproduction.
- sites et galeries web personnels du photographe ( en particulier [www.emmanuelprouvez.com](http://www.emmanuelprouvez.com) ),
- par tous procédés de représentation existant ou à venir : cartes de visite, composites et books personnels.

L'accord inclut, d'autre part, la cession des droits sur les photos par le photographe au profit des mariés par tous procédés de représentation existant ou à venir.

## Article 3

Le contrat prend effet le jour de la signature des deux parties.

## Article 4

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image et/ou à ma réputation. Je m'engage à être solidaire du photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

## Article 5

Le (ou les) repas du photographe est à la charge des mariés.

Les conditions de déplacement et d'hébergement sont définies au préalable.

## Article 6

L'acompte constitue un 1er versement à valoir sur le prix total du reportage. Il manifeste la preuve d'un engagement ferme et irrévocable des parties au contrat. Toute rétractation de l'une des parties peut engager sa responsabilité civile contractuelle (sauf cas de force majeure).

## Article 7

Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, pour une durée illimitée.

Les fichiers numériques seront ensuite archivés dans mes locaux pour une durée illimitée.

Ils restent la propriété du Photographe conformément aux droits sur la propriété intellectuelle et droits voisins.

## Article 8

À tout moment, les mariés peuvent passer à des options supérieures - le contraire n'est pas possible.

Fait en deux exemplaires originaux à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*signatures devant être précédées de la mention manuscrite suivante : « bon pour accord »,  
impliquant la prise de connaissance des mentions légales au verso de la présente.*

signature du Photographe\*

signatures des Futurs Mariés\*

Emmanuel Prouvez

Tel : 06.68.35.55.67 – [www.emmanuelprouvez.com](http://www.emmanuelprouvez.com) – [ephoto@hotmai.fr](mailto:ephoto@hotmai.fr)